

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 13 Décembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Budget 2016 – Modifications de crédits
4. – Suppression de la régie de recettes « Gymnastique douce »
5. – Ouverture d'une ligne de trésorerie
6. – Convention 2017-2019 avec l'USF
7. – Réfection d'une partie de la Rue René Fontaine
8. – Remboursement par un tiers
9. – Délégations au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille seize, le treize Décembre à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le cinq Décembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille - LEMKHAYER Kamal, Adjoint - BARRY François – MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – MICHEL Carole DURIEUX Olivier – ROUSSEAU-GAY Eva – SEBA Hakim – PROGIN Nicole – LESEC Jean-Louis - ROBERT Marinette CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique – BEGASSAT Jean-Claude - DELAVALD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude.

Etaient représentés : Mrs et Mmes DESBOIS Anne-Marie – TABARD Alain – LASNE Marie – BUSSIÈRE Laurence – TEILLET Jean-François – MOUTTOU Emmanuelle – AIT BAHAM Moustapha avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mrs et Mmes DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – MICHEL Carole – JACQUET Marc – LEMKHAYER Kamal – LAMBERT Jacques – SEBA Hakim

Etaient absents : Mmes BREUILLE Sylvie – TOURNEZIOT Amandine

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEAU-GAY Eva.

En exercice : 29 Présents : 20 Procurations : 7 Absents : 2 Votants : 27

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe qu'un nouvel additif concernant une modification de la décision modificative de crédits vient d'être distribuée, celle-ci complète l'additif déjà distribué le 9 Décembre dernier, qui comportait également une modification de la DMB n° 4 et deux points concernant le personnel quant aux conventions de mise à disposition du personnel de la Mission locale.

Madame la Responsable du Service Comptabilité fait part que le document remis sur table ne change en rien l'aspect financier de la DMB n° 4 mais seulement des imputations budgétaires modifiées pour les travaux de réfection de la Rue Fernand Léger (point n° 7), ces modifications ont été vues avec les services de la Communauté de Communes FERCHER pour une corrélation des articles budgétaires entre collectivités.

1. – ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité

2. – INFOMATIONS DU MAIRE

Remerciements de l'USF Gymnastique pour les travaux de rénovation du sol du Gymnase Pierre Mendès France réalisés par les Services Techniques municipaux.

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un courrier du Major Roland ROBERRINI, Commandant de la Brigade de SAINT FLORENT SUR CHER qui souligne que le partenariat entre le Brigade et la Police municipale de SAINT FLORENT SUR CHER s'inscrit depuis plusieurs années dans une relation de confiance.

Le 22 Novembre 2016, en service de surveillance générale, le Brigadier Franck JUNCHAT participe aux recherches de deux mineurs en détresse, il découvre les deux adolescents signalés en fugue et les remet à l'OPJ de la Brigade.

Le 23 Novembre 2016, le Brigadier Franck JANCHAT procède au contrôle et à la remise d'une personne recherchée à l'OPJ de la Brigade.

Le Brigadier Franck JUNCHAT a montré un vrai professionnalisme, son action a été déterminante et valorise la mission commune pour un service public de qualité.

Monsieur le Maire précise que le Brigadier Franck JUNCHAT sera reçu pour l'honorer et le féliciter.

3. – BUDGET 2016 – MODIFICATIONS DE CREDITS

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances explique que les modifications examinées en Commission des Finances le 1^{er} Décembre 2016 concernent principalement :

- 1) l'intégration des travaux en régie effectués par les services techniques tout au long de l'année 2016 pour un montant total de 44 600€ (matériaux et main d'œuvre),
- 2) L'inscription de crédits complémentaires (chapitre 011 – article 61521) pour 1 932€ suite à la réalisation de divers travaux de réduction ou d'abattage d'arbres dans le parc, au square des anciens combattants, au restaurant scolaire ainsi que route du Châtelier,
- 3) Le réajustement des montants du **Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)** notifiés par la Préfecture du Cher depuis le 7 juin 2016 qui ont été oubliés lors des précédentes modifications budgétaires relatives aux articles liés à la fiscalité directe et indirecte (Art. 7325 & 73925).
Pour 2016, Le FPIC pour l'ensemble des Communes membres de la Com-Com. FerCher le prélèvement est de 202 090€ et le reversement de 229 960€, soit un solde excédentaire de 27 870€.
Pour la Commune, le solde est déficitaire pour 25 265€ avec un prélèvement de 129 005€ et un reversement de 103 740€.
- 4) Le réajustement des charges en intérêts de la dette 2016, dont :
 - ICNE : + 4 944€,
 - Intérêts versés sur contrat LTI : - 1 044€,
- 5) Opération 79 – article 2151 : Basculement du solde des crédits restant suite au changement de l'automate des feux tricolores du carrefour du Breuil afin de l'affecter à des travaux d'enrobé nécessaires à la voie de sortie de la déchetterie.
Cette opération s'élevant à 12 228,42€ TTC qui sera payée par la Commune sera subventionnée pour 50% par la Communauté de Communes Fercher ; au final 6 114.21€ TTC resteront à la charge de la Commune.
Baisse de 19 265.00€ sur les crédits de paiements 2016 des travaux de la rue Salengro (AP 10).

SECTION DE FONCTIONNEMENT –Inscription de crédits pour 70 340.00€-

SECTION D'INVESTISSEMENT –Inscription de crédits pour 25 335.00€-

Le virement entre section est augmenté de 19 220.00€

***Interventions : Monsieur CHARRETTE demande pourquoi le FPIC est excédentaire pour la Communauté de communes alors qu'il est déficitaire pour SAINT FLORENT SUR CHER.
Réponse de la Responsable de la Comptabilité : C'est le cumul de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes qui fait apparaître un excédent car deux communes sont déficitaires : LUNERY et SAINT FLORENT SUR CHER***

Chapitre	Section de Fonctionnement	Pour	Contre	Abstentions
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	27	0	0
014	Atténuation de produits	27	0	0
65	Autres charges de gestion courante	27	0	0
66	Charges financières	27	0	0
023	Virement à la Section d'Investissement	27	0	0
RECETTES				
013	Atténuation de charges	27	0	0
73	Impôts et taxes	27	0	0
042	Opérations de transfert entre sections (dont travaux en régie – 722)	27	0	0

Section d'Investissement				
N° Opération	Opérations d'équipement –dépenses-	Pour	Contre	Abstentions
79	Travaux de voirie	27	0	0

Hors opération	Opérations réelles & ordre (hors opération)			
	Dépenses	27	0	0
	Recettes dont 021 virement de la section de fonctionnement	27	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur cette modification de crédits.

4. - REGIE DE RECETTES MUNICIPALES : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES « GYMNASTIQUE DOUCE »

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, fait part que par délibération n°2002/12/22 du 17 décembre 2002, le conseil municipal avait décidé la création d'une régie de recettes pour percevoir les prestations versées par les personnes qui allaient participer aux activités sportives du service « Gymnastique Douce » à compter du 1^{er} janvier 2003.

Comme l'agent qui avait en charge ce secteur va partir en retraite fin décembre 2016. La Commission des Finances réunie le 1^{er} Décembre 2016 a décidé de ne pas conserver ce service et de procéder à la suppression de la régie de recettes y afférente.

La prise d'effet de cette décision sera effective au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la suppression de cette régie de recettes.

5. – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – LT

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, informe le conseil municipal qu'il semble souhaitable afin de gérer au mieux la trésorerie de la Commune, de procéder au renouvellement d'une ligne de Trésorerie.

Il rappelle que pour l'année 2016, un contrat LTI de 500 000€ était en place avec la Caisse d'Epargne.

Pour l'année 2017, 4 organismes bancaires ont été sollicités par courriels le 14 novembre 2016 ; il s'agit de la Banque Postale, de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Au 30 novembre 2016, date butoir de dépôt des offres, 3 établissements ont adressé un dossier pour le montant demandé ; les caractéristiques bancaires sont recensées dans le tableau annexé à la convocation.

Dans l'ordre d'arrivée, les propositions reçues sont les suivantes :

1- **LA CAISSE D'EPARGNE** : offre « Internet » du 23 novembre 2016 :

Durée du contrat : 1 an,

Date limite de signature : 13/12/2016,

Tirage & remboursement des fonds : au gré de la Commune (suivant créneaux horaires de saisie prédéfinis par la Caisse d'Epargne) ; pour le tirage aucun montant minimum.

Règlement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office. Base de calcul / 360 jours

Base du taux : variable, index EURIBOR 1 semaine –à titre indicatif l'index au 22/11 est de – 0,380%

Marge : +0,84% soit un taux au 23/11 de 0.84%

Frais de dossier : 650€

Commission d'engagement et de mouvement : néant

Commission de non utilisation : 0,09% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen –périodicité mensuelle-.

2- **LE CREDIT MUTUEL** offre « classique » du 24 novembre 2016 :

Durée du contrat : 1 an,

Validité de l'offre : jusqu'au 13/12/2016,

Tirage & remboursement des fonds : au gré de la Commune, tirage par virement jour J avant 14h sur présentation d'un appel de fonds dûment signé et complété (courrier &, courriel),

Règlement des intérêts : A la fin de chaque trimestre civil. Base de calcul / 360 jours,

Base du taux : variable, index EURIBOR 3M moyenne 1 mois –à titre indicatif l'index d'octobre est de -0,30874%

Marge : + 0,80% soit un taux en octobre de 0.80%

Commission de réservation : 500€,

Commission de non utilisation : néant.

3- **LA BANQUE POSTALE** : offre « internet » du 29 novembre 2016 :

Durée du contrat : 364 jours avec prise d'effet à compter 3 semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 27 janvier 2017,

Validité de l'offre : jusqu'au 14/12/2016

Tirage & remboursement des fonds : procédure de crédit d'office – date de réception de l'ordre J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Montant minimum pour les tirages fixé à 10 000€,

Règlement des intérêts : trimestriel. Base de calcul / 360 jours

Base du taux : variable, index EONIA (au 28/11 : - 0,353%)

Marge : + 0.890% l'an soit un taux de 0.89%

Commission d'engagement : 750€

Commission de non utilisation : 0,100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat – trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.

Les membres de la Commission des Finances ont étudié ces différentes offres le 1^{er} décembre 2016 ; le taux de marge ainsi que les frais annexes ont été les points à privilégier pour leur choix. Le classement place en 1 le Crédit Mutuel, puis en 2 la Caisse d'Épargne.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre « formule classique » du CREDIT MUTUEL pour un montant de LIGNE DE TRESORERIE de 500 000€ (proposition du 24 novembre 2016 annexée à la convocation).

La ville s'engage d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget communal, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la proposition du CREDIT MUTUEL et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce contrat.

6. – CONVENTION 2017-2019 AVEC L'USF

Arrivé au terme de la 3^{ème} convention établie en 2013 pour une validité de trois ans, la Commission des finances du 1^{er} Décembre 2016 a convenu de procéder à l'établissement d'un nouveau document de partenariat avec l'Union Sportive Florentaise.

Le projet d'une convention ayant une validité de 3 ans (2017-2019) a été présenté au président de l'association ; de part et d'autre des modifications ont été apportées :

- Pour la Commune : au niveau du calendrier des versements (article 4-1) ainsi que sur l'inventaire des locaux et équipements mis à disposition (article 4-2),
- Pour l'association : au niveau de la prise d'effet annuelle des conventions avec les responsables des sections Hand Ball et Basket (article 4-2).

Conformément à l'article 4-1 de la convention, un avenant financier fixera annuellement le montant de la subvention municipale à verser.

Interventions :

Monsieur DURIEUX demande si cette convention ne pourrait pas être modifiée et rajouter les problèmes de stockage de matériels des différentes sections dans les bâtiments communaux, ces faits ont été relatés dans le dernier CHSCT par des employés communaux.

Réponse de la Responsable du Secrétariat Général : cette convention règle les conditions financières entre la Ville et l'USF, le règlement intérieur des bâtiments communaux serait plus approprié pour gérer ce problème de stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'USF sur les périodes de 2017 à 2019.

7. - REFECTON D'UNE PARTIE DE LA RUE RENE FONTAINE

La chaussée longeant la déchetterie située dans la zone industrielle est très abimée suite aux passages quotidiens de véhicules lourds. La situation devenant dangereuse, il a été décidé de remettre en état cette partie de la Rue René Fontaine.

Un devis a été établi par la SAS AXIROUTE s'élevant à 12 228.42 € TTC.

Compte tenu que la déchetterie est de la compétence de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais, il a été proposé au Président de participer financièrement sur ces travaux.

Monsieur le Président a accepté de prendre en charge la moitié de la facture soit 6 114.21 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal, après examen de la Commission des Finances du 1^{er} Décembre 2016 :

- d'approuver la réfection de la chaussée au niveau de la déchetterie Rue Fernand Léger
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes FERCHER Pays florentais fixant la prise en charge pour moitié du devis établi par la SAS AXIROUTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la réfection de cette partie de la Rue Fernand Léger ainsi que la répartition de la prise en charge avec la Communauté de Commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

8. - REMBOURSEMENT PAR UN TIERS

La société AltéAd assurant les transports exceptionnels vient de faire part que début Janvier 2017, elle devra traverser la Commune afin de livrer des éoliennes à VOUILLON (36). L'envergure des pales nécessite l'adaptation du parcours et notamment le démontage d'équipement urbain.

Pour ce qui concerne la Commune, des panneaux de signalisation verticale doivent être retirés en entrée et sortie de ville puis remontés après le passage des camions. Le démontage de certains lampadaires d'éclairage public seront traités avec le SDE 18 ;

La société AltéAd s'est engagée à prendre en charge les frais relatifs à ces adaptations. La Ville vient de leur transmettre un devis d'un montant de 160 € TTC, qui a été immédiatement validé.

Après examen par la Commission des finances du 1^{er} Décembre 2016, et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le remboursement de ces frais par la société.

9 . – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MISSION LOCALE

La convention de mise à disposition de 4 agents communaux avec l'association Mission Locale pour l'insertion des jeunes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent-sur-Cher peut être renouvelée pour 3 ans, soit sur les années 2017 à 2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces mises à disposition ont été présentées aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégorie B et C qui ont émis un avis favorable lors de la séance du 28 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de renouvellement de mises à disposition de la Mission Locale sur 2017, 2018 et 2019.

10. - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU C.C.A.S.

En complément de sa mise à disposition de la Mission Locale objet de la délibération précédente, un des agents est également mis à disposition du CCAS afin d'intervenir à l'épicerie solidaire. Le renouvellement de la convention de mise à disposition pourrait se faire sur la même période 2017-2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette mise à disposition a été présentée à la Commission Administrative Paritaire (CAP) de catégorie C qui a émis un avis favorable lors de la séance du 28 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les conventions de renouvellement des mises à disposition du CCAS sur 2017, 2018 et 2019.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 14 Décembre 2016

La Secrétaire de séance,

E. ROUSSEAU-GAY

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vue d'ensemble dépenses & recettes

Dépenses

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 30/11/2016	VOTE
O11	Charges à caractère général	1 809 459,66	1 268 260,44	2 216,00
	60- Achats et Variations de stocks			284,00
	61- Services extérieurs			1 932,00
	62- Autres services extérieurs (sauf art.6218)			0,00
	63- Impôts, taxes & verst assimilés (sauf art.6336)			0,00
O12	Charges de personnel	5 608 586,34	5 031 832,95	0,00
	62- Autres services extérieurs (art.6218)			0,00
	63- Imp., taxes & verst assimilés (art.6331 à 6336)			0,00
	64 -Charges de personnel			0,00
O14	Atténuation de produits	84 000,00	0,00	45 005,00
	73-Remboursements sur impots et taxes			45 005,00
65	Autres charges de gestion courante	665 797,00	613 342,10	-1,00
s/s total des dépenses de gestion courante		8 167 843,00	6 913 435,49	47 220,00
66	Charges financières	109 163,00	56 104,26	3 900,00
67	Charges exceptionnelles	9 427,00	6 585,77	0,00
O22	Dépenses imprévues	1 702,15		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 288 135,15	6 976 125,52	51 120,00
O23	Virement à la section d'investissement	108 355,00		19 220,00
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	258 259,00	257 948,88	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		366 614,00	257 948,88	19 220,00
TOTAL		8 654 749,15	7 234 074,40	70 340,00

Recettes

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 30/11/2016	VOTE
O13	Atténuation de charges	61 700,00	59 351,33	7 000,00
	64-Remboursements sur charges de personnel			7 000,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	818 525,00	637 085,67	0,00
73	Impôts et taxes	5 138 758,00	4 243 312,42	18 740,00
74	Dotations et participations	2 451 881,00	2 174 219,32	0,00
75	Autres produits de gestion courante	59 505,00	59 139,43	0,00
s/s total des recettes de gestion courante		8 530 369,00	7 173 108,17	25 740,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 804,00	4 242,34	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 536 173,00	7 177 350,51	25 740,00
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	3 469,00	3 468,29	44 600,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 469,00	3 468,29	44 600,00
TOTAL		8 539 642,00	7 180 818,80	70 340,00

	+			
R002 résultat reporté		115 107,15	115 107,15	0,00

	=			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		8 654 749,15	7 295 925,95	70 340,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble dépenses & recettes

Dépenses

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 30/11/2016	VOTE
Comptes 20, 21 et 23 individualisés en opérations				
op.10	Espaces verts et environnement	25 019,40	18 207,29	0,00
op.11	Autres bâtiments	2 415,00	1 299,81	0,00
op.13	Mission Locale	8 689,60	8 689,56	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	28 229,00	10 046,35	0,00
op.15	Cinéma le Rio	43 675,00	19 542,89	0,00
op.16	Restaurant scolaire	10 244,00	9 780,68	0,00
op.17	Médiathèque	38 850,00	848,88	0,00
op.18	Police municipale	926,00	925,14	0,00
op.30	Salles municipales	6 971,00	2 624,31	0,00
op.50	Pôle associatif	1 154,00	792,00	0,00
op.60	Pôle enfance	5 317,00	2 569,18	0,00
op.62	Secteur Jeunesse	26 379,00	2 829,99	0,00
op.74	Bâtiments scolaires	158 169,00	42 416,77	0,00
op.76	Hôtel de ville	40 993,00	24 100,17	0,00
op.77	Centre technique municipal	27 983,00	27 876,53	0,00
op.79	Travaux de voirie	987 959,00	270 104,02	-19 265,00
op.80	Opérations foncières	1 518,00	16,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	24 308,00	8 013,60	0,00
	S/s Total	1 438 799,00	450 683,17	-19 265,00
Comptes 20 non individualisés en opérations				
204	Subventions d'équipement versées (art.2042)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 438 799,00	450 683,17	-19 265,00
10	Reversement s/ dotations, fonds et réserves	45 567,00	0,00	0,00
13	Remboursement de subventions	126 513,00	92 964,86	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	554 102,00	558 145,40	0,00
O20	Dépenses imprévues	2 732,00		0,00
	Total des dépenses financières	728 914,00	651 110,26	0,00
45...1	Total des opérat. Pour cpte de tiers	93 474,00	72 233,40	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 261 187,00	1 174 026,83	-19 265,00
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	3 469,00	3 468,29	44 600,00
O41	Opérations patrimoniales	3 990,00	3 989,04	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 459,00	7 457,33	44 600,00
	TOTAL	2 268 646,00	1 181 484,16	25 335,00

D001 résultat reporté	387 620,09	387 620,09
-----------------------	------------	------------

=

DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 656 266,09	1 569 104,25
---	---------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT
Vue d'ensemble dépenses & recettes

Recettes

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 30/11/2016	VOTE
	Recettes individualisées en opérations -pour info.-			
op.10	Espaces verts et environnement	0,00	0,00	0,00
op.11	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
op.13	Mission Locale	11 504,00	7 458,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	0,00	0,00	0,00
op.15	Cinéma le Rio	4 494,00	2 784,00	0,00
op.16	Restaurant scolaire	1 263,00	1 127,33	0,00
op.17	Médiathèque	0,00	0,00	0,00
op.18	Police municipale	500,00	250,00	0,00
op.30	Salles municipales	0,00	0,00	0,00
op.50	Pôle associatif	0,00	0,00	0,00
op.60	Pôle enfance	476,00	0,00	0,00
op.62	Secteur Jeunesse	17 000,00	0,00	0,00
op.74	Bâtiments scolaires	2 807,00	0,00	0,00
op.76	Hôtel de ville	5 040,00	1 140,00	0,00
op.77	Centre technique municipal	0,00	0,00	0,00
op.79	Travaux de voirie	240 909,00	18 390,00	6 115,00
op.80	Opérations foncières	0,00	0,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	2 912,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées non affectées	1 107 856,00	520 986,00	0,00
23	immobilisations en cours	71 979,00	71 978,86	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 466 740,00	624 114,19	6 115,00
10	Dotations, fonds et reserves (hors 1068)	165 513,00	142 128,64	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	446 333,09	446 333,09	0,00
13	Fonds affectés à l'équipement (art.1346)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			
O24	Produits des cessions d'immobilisations	113 602,00		0,00
	Total des recettes financières	725 448,09	588 461,73	0,00
45...2	Total des opérat. Pour cpte de tiers	93 474,00	71 978,86	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 285 662,09	1 284 554,78	6 115,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	108 355,00		19 220,00
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	258 259,00	257 948,88	0,00
O41	Opérations patrimoniales	3 990,00	3 989,04	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	370 604,00	261 937,92	19 220,00
	TOTAL	2 656 266,09	1 546 492,70	25 335,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opération n° 79 : TRAVAUX DE VOIRIE

	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalizations au 30/11/2016	VOTE
DEPENSES					
20	2033	Frais d'insertions	5 128,00	2 841,99	0,00
	2041582	Subv.équipt sur bâtiments et installations	94 430,00	9 693,18	0,00
21	2151	IMOT Réseaux de voirie	237 938,00	79 656,62	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	16 607,00	0,00	0,00
23	2315	Travaux de voirie	633 856,00	177 912,23	-19 265,00
TOTAUX			987 959,00	270 104,02	-19 265,00
RECETTES -pour information-					
13	13151	Subv.équipt transférable -GFP de rattach.-	6 920,00	0,00	0,00
	1321	Subv.équipt non transférable -Etat et états nat.-	146 797,00	0,00	0,00
	1323	Subv.équipt non transférable -Département-	9 096,00	0,00	0,00
	13251	Subv.équipt non transférable -GFP de rattach.-	0,00	0,00	6 115,00
	13258	Subv.équipt non transférable -Autres groupements-	32 000,00	0,00	0,00
	1341	Etat -DETR-	19 067,00	0,00	0,00
	1342	Amendes de police	27 029,00	18 390,00	0,00
TOTAUX			240 909,00	18 390,00	6 115,00

Détail des chapitres hors opération d'équipement

OPERATIONS FINANCIERES modifiées

RECETTES (ordre)

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalizations au 30/11/2016	VOTE
	021	Virement de la section de fonctionnement	108 355,00		19 220,00
TOTAL :					19 220,00